

TCHAD-FRANCE « TENTATIVE D'ENLÈVEMENT D'ENFANTS »

Les six Français de L'Arche de Zoé seront jugés à N'Djamena à partir du 21 décembre

L'AFP/RE pèse trop lourd sur les relations franco-tchadiennes pour que les responsables politiques des deux pays tolèrent qu'il y ait le traître trop. Moins de deux mois après leur tentative, le 25 octobre, de transporter 103 enfants du Tchad vers la France, six Français de l'association L'Arche de Zoé vont être jugés à N'Djamena par la justice tchadienne à partir du vendredi 21 décembre.

Alors que leurs avocats plaident pour que les faits soient qualifiés de simples « délits », leur renvoi devant la Cour criminelle de N'Djamena leur a été signifié, jeudi 13 décembre. Les six Français seront jugés pour « tentative d'enlèvement d'enfants tendant à compromettre leur état civil, faux en écriture publique et grivèlerie ». Ils comparaitront aux côtés de trois notables tchadiens de la région de Thié, et d'un Soudanais, qui ont servi d'intermédiaires, accusés, eux, de « complicité ». A N'Djamena, on assure que le procès ne durera « pas plus de cinq jours » puisqu'il s'agit d'« une affaire comme

les autres ». Tout tend à penser, au contraire, que le dossier fait l'objet d'intenses négociations entre Paris et N'Djamena. « La parole continue », a déclaré, jeudi, Eric Breteau, le président de L'Arche de Zoé, à sa sortie du palais de justice.

« Nouer pour dénouer »

Les avocats des responsables de l'association eux-mêmes protestent mollement contre l'accélération de la procédure. « C'est bien pour nos ressortissants qui sont en détention provisoire », reconnaît M. Céline Lorenzo, avocate de M. Breteau. Son confrère Gilbert Colard peste contre « l'enballage du calendrier qui nous met dans l'embarras ». Mais il se demande surtout « s'il n'existe pas deux agendas : l'apparent et le réel ».

De fait, en haut lieu, l'affaire paraît entendue. Le président Sarkozy, qui avait provoqué un tollé au Tchad en assurant, le 6 novembre, qu'il « traiterait cher » les six Français « quoi qu'ils aient fait », a affirmé au contraire, lors du sommet euro-

africain de Lisbonne, dimanche 9 décembre : « Nous faisons confiance à la justice tchadienne (...). Nous laissons les choses se nouer pour qu'elles puissent se dénouer. La volonté de la France est que la situation se débloque à bref délai. » Autrement dit, la France laisse les juges tchadiens faire leur travail, avant que le sort des six Français ne soit réglé par la voie diplomatique.

De passage à Paris pour des soins médicaux, le président tchadien Idriss Déby semble, lui aussi, désireux de tourner au plus vite la page qui empoisonne les relations avec la France, dont dépend sa survie au pouvoir. Mais il ne peut priver les Tchadiens, exaspétés, d'un véritable procès. L'accord judiciaire franco-tchadien de 1976 pourrait fournir le scénario d'une sortie de crise. Non seulement il prévoit la possibilité d'une extradition vers la France de condamnés, mais aussi la possibilité pour la justice française d'arrêter et d'expulser leur peine infligée au Tchad. ■

PHILIPPE BERNARD

Interrogations sur les contrats entre la France et la Libye

Le chiffre de 10 milliards d'euros de contrats, annoncé par l'Élysée, étonne. La plupart des négociations commerciales n'ont pas commencé

Un haut fonctionnaire familiarisé des négociations avec la Libye n'en revient toujours pas : « Je ne sais vraiment pas comment l'Élysée a pu parvenir à ce chiffre de 10 milliards d'euros ! », commente-t-il. L'étude des différents dossiers montre en effet que les négociations sont sur bien des points à peine engagées.

Défense. « Rien n'est signé ! » Ce résumé d'un haut fonctionnaire vise l'ensemble des perspectives de contrats d'armement, la Libye s'étant simplement engagée à entrer dans une « négociation exclusive » à ce sujet avec la France. Charles Edelstern, PDG de Dassault Aviation, a indiqué, jeudi 13 décembre, qu'un « memorandum » a été

signé entre les deux gouvernements, prévoyant l'ouverture d'une négociation pour l'achat de 14 avions de combat Rafale, laquelle doit aboutir avant le 1^{er} juillet 2008. Le prix est très incertain, puisqu'il dépend des matériels accompagnant l'avion. Il est, en outre, envisagé de remettre en état dix-sept Mirage F1 libyens. Douze autres ont déjà fait l'objet d'une « grande visite », pour un coût d'environ 120 millions d'euros.

Chez Eurocopter, on indique qu'une négociation commerciale n'est pas engagée, mais les discussions portent sur l'achat de 10 hélicoptères d'attaque Tigre, 15 appareils de transport EC-725 Cougar, et 10 hélicoptères légers Fenec. La même incertitude sur les prix règne à propos de l'achat de 6 vedettes rapides, et 4 patrouilleurs. La Libye souhaite également acheter des véhicules de combat blindés VBL, Sagaire et VAB, ainsi que des véhicules tactiques légers Sherpa et VIRA.

Aéronautique. L'achat des 21 Airbus, annoncé lundi 11 décembre, est la confirmation de deux protocoles d'accord signés six mois auparavant au Salon du Bourget. Le 20 juin, la compagnie Libyan Airlines s'est engagée pour 15 appareils (A320, A330 et A350XWB), et Africajob pour six A350 XWB. Le montant global de ces commandes, d'après les prix catalogue, est de 3,2 milliards de dollars, soit 2,19 milliards d'euros.

Nucléaire. Le groupe nucléaire Areva n'a conclu que trois contrats pour un montant total de 300 millions d'euros. Ils précèdent la vente, par sa filiale Areva T & D (transmission et distribution), d'équipements destinés à améliorer le réseau électrique libyen. L'accord de coopération paraphé durant la visite du colonel Kadhafi, lui, ne porte pas sur des contrats financiers dans l'immediat.

« Sur le dossier nucléaire, on est dans le temps des politiques. Le temps des industriels viendra après », explique un porte-parole du groupe. La vente d'un réacteur

nucléaire, a fortiori d'un EPR de troisième génération (3 milliards d'euros), n'est pas pour demain, d'autant que l'intérêt, pour la Libye, d'avoir une centrale aussi puissante (1 600 mégawatts), n'est pas avéré. « Il faudra attendre dix à quinze ans avant que la Libye ne soit prête pour la construction d'un réacteur nucléaire », affirme récemment un officiel libyen de haut rang. Il n'entrerait pas en service avant 2020-2025.

En mars 2006, un accord avait été signé entre la Libye et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) portant sur la dessalination de l'eau de mer utilisant l'énergie d'une centrale nucléaire (avec une expérimentation couplant une unité expérimentale au réacteur de recherche russe de Tadjourah), ainsi que sur la production de radio-isotopes (médecine, industrie...).

En mai 2007, une équipe d'Areva NP (chaudières nucléaires) s'est rendue à Tripoli pour y présenter l'EPR. Certains, chez Areva, jugent que Tripoli va trop vite en besogne. Après les accords avec les instances internationales (Euratom, AIEA), la Libye devra en effet se doter d'une législation et d'une autorité de sûreté nucléaire, puis d'ingénieurs. Areva a des « plans d'actions stratégiques »

pour les États-Unis, la Chine, la Grande-Bretagne et l'Afrique du Sud, mais pas pour la Libye. Au sein du groupe, certains jugent même que la vente de réacteurs aux Libyens dégraderait l'image d'Areva.

Bâtiments et travaux publics. Vincti dément avoir signé un contrat avec la Libye. Des négociations non finalisées sont en cours pour la construction du terminal VIP et d'une piste de l'aéroport de Tripoli. Quant aux deux stations de pompage d'eau pour l'irrigation, dans le cadre de l'opération baptisée « Grande rivière », leur construction (pour un contrat conclu en 2002 pour 220 millions d'euros) est quasiment achevée. ■

SERVICES ECONOMIE ET INTERNATIONAL

Infirmières bulgares : M. Guéant devant les parlementaires

L'AUDITION du secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant, devant la commission parlementaire sur la libération des infirmières bulgares et du médecin palestinien, ne manquait pas de piquant. Pour la première fois, jeudi 13 septembre, un représentant de l'Élysée était entendu par une commission de l'Assemblée nationale. Au même moment, le colonel Kadhafi effectuant à Paris sa visite officielle, touristique et encombrante. Le même jour, le médecin palestinien, Achraf Joumaa Hajouj, déposait une plainte contre l'État libyen. Cécilia Sarkozy n'ayant pas répondu à l'invitation de la commission, M. Guéant en devient d'autant plus un témoin-clé : celui qui, avec M^{me} Sarkozy, a déclenché la phase finale de la libération, après l'énorme travail de négociations entrepris par l'Union européenne... et en a récolté les lauriers.

Sous serment, Claude Guéant a affirmé que la France n'avait pas fait le premier pas pour approcher M. Kadhafi. Tout a commencé le 10 mai, assure-t-il. Nicolas Sarkozy, fraîchement élu président, venait d'annoncer que la France serait « aux côtés des infirmières bulgares ».

M. Guéant reçoit alors un appel de Moussa Koussa, le chef des services de renseignements libyens. Les deux hommes s'étaient rencontrés lorsque M. Guéant était directeur de cabinet de M. Sarkozy au

Fêtes des économies en classe affaires.

LES TARIFS EN FETE, SWISS MADE.

— Réservez votre vol en classe affaires à prix festif du 7 au 31 décembre 2007. Vous voyageerez confortablement en SWISS Business vers de nombreuses villes européennes. D'autres destinations en promotion vous attendent ! Tarifs à partir de 140€ TTC*. Réservez vite ! Informations et réservations sur SWISS.COM, au 0 820 04 05 06 (0,12€/mn) ou auprès de votre agence de voyages.

SWISS.COM



Inclus :
Vol aller-retour,
Service SWISS et miles.

* Tarifs en classe affaires à partir de, TTC, hors frais de service, en euros, aller-retour, par personne, véhicules au départ de Paris, période du vendredi 7 décembre 2007 au 31 décembre 2007 au 5 janvier 2008 (dernier retour 14 janvier 2008). Tarifs soumis à conditions, sous réserve de modifications. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.